

# BOURSE AUX VELOS ET ROLLERS

## REGLEMENT

- Les organisateurs **déclinent toute responsabilité** concernant le matériel déposé.
- Les organisateurs peuvent refuser un matériel à un prix trop élevé par rapport à son état.
- Une commission de spécialistes examinera les vélos et rollers avant la vente, **cette commission se réserve le droit de rectifier le prix à la baisse ou à la hausse.**
- **5% du prix des articles vendus** seront prélevés à la charge des particuliers  
**10% du prix de vente** seront prélevés à la charge des professionnels au profit des organisateurs de cette bourse aux vélos et rollers.
- Il est demandé **1 €** pour exposer un article d'une valeur de moins de 30€, et **2€** pour les articles d'une valeur 31€ et plus
- Les vélos et rollers vendus ne sont **ni repris ni échangés.**
- Le matériel déposé et invendu devra être **impérativement retiré le samedi avant 18h** au quel cas non respecter sera demandé au vendeur **50 %** de la valeur du bien déposé.

Le vendeur soussigné s'engage à respecter les points ci-dessus.

